PETITES ANNONCES

Les personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

PERDU.

MARDI soir, soit dans les rues Ste-Anne, Orléans ou Claiborne, une boucle d'oreille, diamant solitaire. Récompense de dix piastres à quiconque la apportera No 59 rue St Pierre. 21 déc—3f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN homme d'un âge mûr, sujet suisse, possédant plusieurs langues européennes, cherche un emploi de correspondant ou de n'importe quelle nature dans une maison de commerce ou de banque. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 19 déc—6f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Elizabeth Bey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 39,309—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hermann F. Eilbott, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

22dée—22 26 31

Succession de J. D. Byrne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 39,514—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Catherine Byrne, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

22 déc—22 26 31

Succession de John B. McGinty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 38,652—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vève Elizabeth McGinty, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

22 déc—22 26 31

Succession de Mary Wirth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,649—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qu'ils auront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15dée—15 19 24

Succession de Mlle Esther Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,025—Division A—Attendu que Mme Caledonia Levi, veuve de feu Edward Newman, a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Esther Levi, décédée intestat; ainsi qu'il est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 déc—15 19 24

Succession de John Muldoon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,026—Division C—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Muldoon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15dec—15 19 24

Succession de Mme Elina Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,558—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Emile Rivet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

16dée—18 20 25

Succession de Van R. H. Hilliard et Joséphine Costa, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,035—Division C—Attendu que R. Costa, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Van R. H. Hilliard et Joséphine Costa, sa femme, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

22 déc—22 26 31

Succession de James L. Cross.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,045—Division A—Attendu que Walter Bailey a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James L. Cross, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

17 déc—17 21 26

Succession de Godfrey Borrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,324—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Agnes W. Borrell, tutrice naturelle et administratrice de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

14 déc—14 18 23

ÉTAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,056—Ordre — J. G. Proudame vs Créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des biens de pétitionnaire E. Lange soit et est par le présent accepté par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, comparaissant le 26 janvier 1894, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic, de déterminer de la façon dont l'actif rendu sera disposé, et voter pour ou contre le décharge de l'insolvable, et que Henry Heidenhain Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et inscrits, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la Cour toutes procédures contre la personne ainsi que les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1893.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: CHAS. FLOTTE, Député-Greffier.

20 déc—3f au 26 jan

H. D. Lanzas et al vs Consumer Aiken Packet Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,081—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par W. J. Comeaux et J. V. Le Blanc, commissaires liquidateurs de la compagnie de la Pointe Coupée, en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15dec—15 19 24

Succession de Mme Rebecca Mayer vs. Crescent City Yarn & Knitting Mills, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,625.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'Hôtel de Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel-St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 24 janvier 1894, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir:

Trois certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'île borné par les rues North Peters (anciennement Levée), St Ferdinand, Claiborne et Montegut, deux desquels sont dégagés comme les terrains dix et onze, sur un plan de P. Gualdi, architecte en date du 25 mai 1885, et déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire. Ils se touchent et mesurent chacun, mesure américaine, vingt deux pieds et six pouces de façade sur St Ferdinand sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée en arrière en commun avec le dit terrain et suivant le dit terrain et dépendant du même terrain No neuf sur un plan de Pilié & Community, voyers, en date du 27 février 1854, ancien notaire, et déposé pendant Félix Lafarmas, ancien notaire, le 1er mars 1836.

Il mesure, mesure américaine, vingt deux pieds six pouces de façade rue St-Ferdinand, sur cent pieds de profondeur, sur la limite qui le sépare du terrain No dix et de l'autre côté il a une profondeur sur la ligne du terrain No huit, de cinquante-six pieds et le long de l'allée commune audit terrain et d'autres, il s'étend à quarante-six pieds seulement, soit une demi ligne et de telle sorte qu'il n'a que cinq pieds sept pouces et deux lignes de largeur à l'arrière. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ladite propriété ci-dessus décrite et les droits, passages, privilèges servitudes et avantages y appartenant et en faisant partie, comprenant les réglisses, machines, bouilloires, appareils et toutes autres propriétés de la Plaintive contenues sur les deux sit connaissements de notre Tribunal ladite corporation en vertu des droits bénéfices et privilèges qui s'y rattachent ou qui y appartiennent.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et Conditions.

1. L'acquéreur paiera comptant.

2° La reclamation du demandeur de huit cent soixante quinze dollars étant pour des coupons d'intérêt dû sur des Bons hypothécaires de $25,000 ci-après décrits avec intérêt légal sur les $875 du 1er novembre 1893 jusqu'à parement.

3° Les frais et dépens de l'affaire et de la vente comprenant $10 frais de copies des actes et cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant net de dite bons hypothécaires et de tous les coupons ci-dessus.

4° La somme de quatre cent quarante-un dollars 20 sous, montant des primes d'assurance payées par la demanderesse sur la propriété ci-dessus décrite.

II. L'acquéreur jusqu'à concurrence de son enchère, assumera le paiement des bons ci-après décrits et des coupons pas encore arrivés à maturité ou paiera la somme comptant à son gré, savoir:

25 Bons hypothécaires de $1000 chacun, datés du 1er Février 1890 pour 10 ans du 1er mai 1900 avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement, représentant par des coupons semestriels dits les 1er mai et 1er novembre de chaque année, les premiers dû le 1er mai 1894 et les derniers échu mai 1900, tous garantis par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite, conformément à un acte passé pardevant John Bendu magi, ancien notaire en ville, le 22 avril 1890, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 418, page 437.

VICTOR MAUBERRET,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 nov—dée 1 8 15 22 27

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 41,066—Ordre — J. G. Proudame vs Créanciers.—Qu'une réunion des biens faite par J. G. Proudame, au bénéfice de ses créanciers, soit et est par le présent accepté par la Cour et qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, comparaissant le 26 janvier 1894, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic, de déterminer de la façon dont l'actif rendu sera disposé, et voter pour ou contre le décharge de l'insolvable, et que Henry Heidenhain Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et inscrits, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la Cour toutes procédures contre la personne ainsi que les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1893.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: CHAS. FLOTTE, Député-Greffier.

20 déc—3f au 26 jan

H. D. Lanzas et al vs Consumer Aiken Packet Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,081—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Agnes W. Borrell, tutrice naturelle et administratrice de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

14 déc—14 18 23

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 40 116.—Division B—W. T. Leibrock vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de William T. Leibrock soit convoquée et tenue pardevant F. J. Dreyfous, notaire, en son bureau, No 62 rue du Camp en cette ville, le MARDI, 26me jour de décembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de déterminer et fixer les termes et conditions de la vente de la propriété foncière et des biens appartenant au dit insolvable et ici vendu.

Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1893.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

24 nov—3f au 26 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,009. Division A.—E. Lange vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des biens de pétitionnaire E. Lange soit et est par le présent accepté par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Louis J. Morel, Esq., notaire, à son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, 28me jour de décembre 1893, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres mesures qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans 12 décembre 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

14dée—3f au 26 déc

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Deuxième District.

Louisiana Homestead Association vs Veuve J. Azemard et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 38,569.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au lieu et jours ci-après décrits, le MARDI, 26 décembre 1893, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

A mon entrepôt, No 37 rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres.

Un lot de meubles assortis de club—comprenant ameublement de salon, sideboard, sofas, chevalets, tables, chaises, washstands, portraits, etc. Aussi, un pool table, etc, d'après inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

15 déc- 15 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion rare pour un placement de fonds sûr.

Vente par le sherif d'une grande propriété située en ville comprenant tout l'attirail d'une filature.

Dans l'affaire de Mme Rebecca Mayer vs. Crescent City Yarn & Knitting Mills, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,625.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à l'Hôtel de Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel-St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 24 janvier 1894, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir:

Trois certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'île borné par les rues North Peters (anciennement Levée), St Ferdinand, Claiborne et Montegut, deux desquels sont dégagés comme les terrains dix et onze, sur un plan de P. Gualdi, architecte en date du 25 mai 1885, et déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire. Ils se touchent et mesurent chacun, mesure américaine, vingt deux pieds et six pouces de façade sur St Ferdinand sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée en arrière en commun avec le dit terrain et suivant le dit terrain et dépendant du même terrain No neuf sur un plan de Pilié & Community, voyers, en date du 27 février 1854, ancien notaire, et déposé pendant Félix Lafarmas, ancien notaire, le 1er mars 1836.

Il mesure, mesure américaine, vingt deux pieds six pouces de façade rue St-Ferdinand, sur cent pieds de profondeur, sur la limite qui le sépare du terrain No dix et de l'autre côté il a une profondeur sur la ligne du terrain No huit, de cinquante-six pieds et le long de l'allée commune audit terrain et d'autres, il s'étend à quarante-six pieds seulement, soit une demi ligne et de telle sorte qu'il n'a que cinq pieds sept pouces et deux lignes de largeur à l'arrière. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ladite propriété ci-dessus décrite et les droits, passages, privilèges servitudes et avantages y appartenant et en faisant partie, comprenant les réglisses, machines, bouilloires, appareils et toutes autres propriétés de la Plaintive contenues sur les deux sit connaissements de notre Tribunal ladite corporation en vertu des droits bénéfices et privilèges qui s'y rattachent ou qui y appartiennent.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et Conditions.

1. L'acquéreur paiera comptant.

2° La reclamation du demandeur de huit cent soixante quinze dollars étant pour des coupons d'intérêt dû sur des Bons hypothécaires de $25,000 ci-après décrits avec intérêt légal sur les $875 du 1er novembre 1893 jusqu'à parement.

3° Les frais et dépens de l'affaire et de la vente comprenant $10 frais de copies des actes et cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant net de dite bons hypothécaires et de tous les coupons ci-dessus.

4° La somme de quatre cent quarante-un dollars 20 sous, montant des primes d'assurance payées par la demanderesse sur la propriété ci-dessus décrite.

II. L'acquéreur jusqu'à concurrence de son enchère, assumera le paiement des bons ci-après décrits et des coupons pas encore arrivés à maturité ou paiera la somme comptant à son gré, savoir:

25 Bons hypothécaires de $1000 chacun, datés du 1er Février 1890 pour 10 ans du 1er mai 1900 avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement, représentant par des coupons semestriels dits les 1er mai et 1er novembre de chaque année, les premiers dû le 1er mai 1894 et les derniers échu mai 1900, tous garantis par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite, conformément à un acte passé pardevant John Bendumagi, ancien notaire en ville, le 22 avril 1890, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 418, page 437.

VICTOR MAUBERRET,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

24 nov—déc 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le sherif de l'intérêt dans une propriété améliorée de valeur rue Camp, entre Racec et Robin, (la rue à l'arrière dite Magazine).

Connu comme le No 450 rue Camp.

Léon Joubert vs Veuve T. McConnell et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 37,773.—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un jugement rendu le 17 novembre 1893 et signé le 23 novembre 1893, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 15 janvier 1894, à midi la propriété décrite ci-après, à savoir—

Les onze-douzièmes indivise de la propriété décrite ci-après, étant les portions et intérêts de:

Mme Ann Madden, veuve par le premier mariage de John Ermon, et par second mariage de Terrance McConnell—et de son deux fils, William Michael Mortimer Ermon et Robert Morgan Ermon.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile No 17, borné par les rues Camp, Magazine, Race et Robin, désigné par le No 2, sur un plan fait par Hedin, le 25 janvier 1853, déposé en l'étude de T. O. Stark ancien notaire en cette ville, comme plan No 124, lequel lot mesure vingt huit pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Camp, sur cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et mesure une distance de trente cinq pieds de la rue Race.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

12 déc—12 19 26—jan 2 9 15

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Vert Jackson & Grand Isle R. R.

Les trains partent d'Algier à 8 A. M., et arrivent à 7.00 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 70c et $1.00.

J. S. LANDRY, Agent général pour le Surintendant. Fret et les Passagers.

J. S. LANDRY
25 oct—sem et dim

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

FOURLE 22 DECEMBRE—CLASSE No 403

Tirage de 4 heures P. M.

2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
36	46	16	24	4	28	2	49	25	14	51

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et sont sous le contrôle et sous les ordres de la Compagnie.

Pour plus ample renseignements adresser une lettre ordinaire ou une appe ou notre signature

Ce 22 décembre 1893—4 heures P. M.

J. A. A. ROUMAGUAC
EDGAR PILIÉ.

Les plus grandes tirages quotidiens de tous les Etats-Unis sont toujours publiés dans toutes ces nouvelles.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES REMUNERATIVES ET BIEN SITUÉES

—DANS LE—

Premier, Deuxieme, Troisième Districts.

Nos 286 et 288 rue St-Thomas, entre les rues St-James et Félicité, double corps de logis élégant.

Nos 111 et 113 rue South Liberty, entre les rues Gravier et Perdido, double corps de logis élégant.

No 6 rue North Peters, entre les rues Ursulines et Hôpital et faisant face à la rue Gallatin, près des Marchés Français, de l'Hôtel de la Monnaie des Etats-Unis, de la Gare de passagers du Southern Pacific Railroad, magasin à trois étages, occupé comme le "Simone House."

No 251 rue Villeré, entre le Chemin du Bayou et la rue Ursulines, un charmant cottage élevé.

Nos 168 et 168 1/2 rue Villeré, entre les rues Dumaine et Ste-Anne, un élégant double corps de logis.

A l'encoignure des rues Robertson et St Philippe, un élégant et spacieux double corps de logis.

Nos 219 et 219 1/2 rue North Claiborne, entre les rues Ursulines et St-Philippe, un très élégant double corps de logis.

No 101 rue Mandeville, entre les rues Dauphine et Bourgogne, une résidence à deux étages.

Succession de ROBERT MOUAT.

No 37,943.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 17 janvier 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 24 janvier 1894, à midi, de la propriété désignée, à savoir:

1° **Un certain lot de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile No 58, borné par les rues **Mandeville, Bourgogne, Espagne** et **Dauphine.** Le dit lot est désigné par le No 1, et mesure en mesure américaine, 22 pieds 11 pouces de face à la rue **Mandeville** sur 71 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par L. Surgi, voyer, daté le 6 avril 1847, et déposé au bureau de Edward Barnett, notaire en cette ville, d'après le plan No 103.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages, ayant deux chambres au premier étage, deux chambres et un cabinet au second étage entrée sur le côté, corridor, une bâtisse pour cuisine à un étage ayant deux chambres, deux citernes, lieux d'aisance, etc., connue par le numéro municipal 101 rue **Mandeville.**

2° Acquis par lui du défunt par achat de Jean Baptiste Gravelet, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, notaire, le 15 mai 1847, enregistré au bureau des hypothèques de la Paroisse, au livre 59, folio 595.

3° **Un lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ile No 168, borné par les rues **Villeré, Ste-Anne, Marais** et **Dumaine,** désigné par le numéro 2 sur un plan de Duverjon, voyer, en date du 12 mai 1850, et déposé au bureau de A. Boudousquié, notaire.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages recouvert en ardoises, actuellement occupé par le "Simone House" et connu par le numéro municipal 168 rue **North Peters,** et No — rue **Gallatin.**

Acquis par lui du défunt par achat de Aaron Stephens, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett notaire, le 5 janvier 1861, enregistré dans le bureau des aliénations, dans le livre 83, folio 497.

4° **Un certain terrain** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'île No 206 borné par les rues **Claiborne, St-Philippe, Derbigny** et **Ursulines.** Ledit terrain est désigné par le numéro quatre et mesure 31 pieds 6 pouces de façade rue **Claiborne** sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, selon un plan dressé par L. Surgi, déposé en l'étude de E. Barnett, comme plan No 101.

Les améliorations consistent en une maison très élégante à un étage, couverte en ardoises, à deux corps de logis, ayant cinq chambres de chaque côté, bâtisse de dépendance ayant une chambre de chaque côté, citerne, etc., et portant les Nos municipaux 219 et 219 1/2 rue **North Claiborne.**

Acquise par le défunt par achat de la succession de Mathilda Lafargue, ainsi qu'il appert d'un acte passé pardevant Jules Fayrot, notaire, le 28 mai 1878 enregistré au bureau des transferts, livre 109, folio 585.

5° **Un certain terrain,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'île No 176, borné par les rues **Villeré, Ursulines, Robertson** et **Bayou Road;** ledit terrain mesurant 30 pieds de façade rue Villeré, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée en arrière en commun avec le terrain ci-dessus décrit, et suivant le dit terrain et dépendant du même terrain No neuf sur un plan de Pilié & Community, voyers, en date du 27 février 1854, ancien notaire, et déposé pendant Félix Lafarmas, ancien notaire, le 1er mars 1836.

Il mesure, mesure américaine, vingt deux pieds six pouces de façade rue St-Ferdinand, sur cent pieds de profondeur, sur la limite qui le sépare du terrain No dix et de l'autre côté il a une profondeur sur la ligne du terrain No huit, de cinquante-six pieds et le long de l'allée commune audit terrain et d'autres, il s'étend à quarante-six pieds seulement, soit une demi ligne et de telle sorte qu'il n'a que cinq pieds sept pouces et deux lignes de largeur à l'arrière. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ladite propriété ci-dessus décrite et les droits, passages, privilèges servitudes et avantages y appartenant et en faisant partie, comprenant les réglisses, machines, bouilloires, appareils et toutes autres propriétés de la Plaintive contenues sur les deux sit connaissements de notre Tribunal ladite corporation en vertu des droits bénéfices et privilèges qui s'y rattachent ou qui y appartiennent.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et Conditions.

I. L'acquéreur paiera comptant.

1° La reclamation du demandeur de huit cent soixante quinze dollars étant pour des coupons d'intérêt dû sur des Bons hypothécaires de $25,000 ci-après décrits avec intérêt légal sur les $875 du 1er novembre 1893 jusqu'à parement.

2° Les frais et dépens de l'affaire et de la vente comprenant $10 frais de copies des actes et cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant net de dite bons hypothécaires et de tous les coupons ci-dessus.

3° La somme de quatre cent quarante-un dollars 20 sous, montant des primes d'assurance payées par la demanderesse sur la propriété ci-dessus décrite.

II. L'acquéreur jusqu'à concurrence de son enchère, assumera le paiement des bons ci-après décrits et des coupons pas encore arrivés à maturité ou paiera la somme comptant à son gré, savoir:

25 Bons hypothécaires de $1000 chacun, datés du 1er Février 1890 pour 10 ans du 1er mai 1900 avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement, représentant par des coupons semestriels dits les 1er mai et 1er novembre de chaque année, les premiers dû le 1er mai 1894 et les derniers échu mai 1900, tous garantis par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite, conformément à un acte passé pardevant John Bendumagi, ancien notaire en ville, le 22 avril 1890, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 418, page 437.

VICTOR MAUBERRET,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

24 nov—déc 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le sherif de l'intérêt dans une propriété améliorée de valeur rue Camp, entre Racec et Robin, (la rue à l'arrière dite Magazine).

Connu comme le No 450 rue Camp.

Léon Joubert vs Veuve T. McConnell et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 37,773.—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un jugement rendu le 17 novembre 1893 et signé le 23 novembre 1893, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 15 janvier 1894, à midi la propriété décrite ci-après, à savoir—

Les onze-douzièmes indivise de la propriété décrite ci-après, étant les portions et intérêts de:

Mme Ann Madden, veuve par le premier mariage de John Ermon, et par second mariage de Terrance McConnell—et de son deux fils, William Michael Mortimer Ermon et Robert Morgan Ermon.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile No 17, borné par les rues Camp, Magazine, Race et Robin, désigné par le No 2, sur un plan fait par Hedin, le 25 janvier 1853, déposé en l'étude de T. O. Stark ancien notaire en cette ville, comme plan No 124, lequel lot mesure vingt huit pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Camp, sur cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et une distance de trente cinq pieds de la rue Race.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

12 déc—12 19 26—jan 2 9 15

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Vert Jackson & Grand Isle R. R.

Les trains partent d'Algier à 8 A. M., et arrivent à 7.00 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 70c et $1.00.

J. S. LANDRY, Agent général pour le Surintendant. Fret et les Passagers.

J. S. LANDRY
25 oct—sem et dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES REMUNERATIVES ET BIEN SITUÉES

—DANS LE—

Premier, Deuxieme, Troisième Districts.

Nos 286 et 288 rue St-Thomas, entre les rues St-James et Félicité, double corps de logis élégant.

Nos 111 et 113 rue South Liberty, entre les rues Gravier et Perdido, double corps de logis élégant.

No 6 rue North Peters, entre les rues Ursulines et Hôpital et faisant face à la rue Gallatin, près des Marchés Français, de l'Hôtel de la Monnaie des Etats-Unis, de la Gare de passagers du Southern Pacific Railroad, magasin à trois étages, occupé comme le "Simone House."

No 251 rue Villeré, entre le Chemin du Bayou et la rue Ursulines, un charmant cottage élevé.

Nos 168 et 168 1/2 rue Villeré, entre les rues Dumaine et Ste-Anne, un élégant double corps de logis.

A l'encoignure des rues Robertson et St Philippe, un élégant et spacieux double corps de logis.

Nos 219 et 219 1/2 rue North Claiborne, entre les rues Ursulines et St-Philippe, un très élégant double corps de logis.

No 101 rue Mandeville, entre les rues Dauphine et Bourgogne, une résidence à deux étages.

Succession de ROBERT MOUAT.

No 37,943.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 17 janvier 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 24 janvier 1894, à midi, de la propriété désignée, à savoir:

1° **Un certain lot de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile No 58, borné par les rues **Mandeville, Bourgogne, Espagne** et **Dauphine.** Le dit lot est désigné par le No 1, et mesure en mesure américaine, 22 pieds 11 pouces de face à la rue **Mandeville** sur 71 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par L. Surgi, voyer, daté le 6 avril 1847, et déposé au bureau de Edward Barnett, notaire en cette ville, d'après le plan No 103.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages, ayant deux chambres au premier étage, deux chambres et un cabinet au second étage entrée sur le côté, corridor, une bâtisse pour cuisine à un étage ayant deux chambres, deux